



Rome, 30 octobre. — Le repli de nos troupes sur les positions assignées a continué pendant la journée d'hier.

La destruction des ponts sur l'Isone et l'action efficace de nos troupes de couverture ont ralenti l'avance de l'ennemi.

Notre cavalerie est entrée en contact avec les avant-gardes ennemies.

Un Grand Chef français en Italie

Paris, 30 octobre. — Nous pouvons annoncer que des soldats français — parmi les meilleurs — et des anglais, vont s'aligner bientôt contre les bataillons de von Below et de Borovine.

UN DES NOS GRANDS CHEFS SERA DEMAIN SUR PLACE.

La Ligne du Tagliamento

Rome, 30 octobre. — Le Tagliamento qui forme la première ligne de défense dans le Front, a un lit qui dépasse la largeur des plus grands fleuves, mais où les eaux, en cette saison, sont rares, il coule à 24 kilomètres de l'océan, et se sépare en deux bras sans profondes, sans au moment des crues.

Importance de la future Bataille

Rome, 30 octobre. — Le général Corbi, dans la Tribune, estime que la bataille qui se déroule en Italie, peut être décisive pour toute l'Europe.

Le Nouveau Cabinet italien

M. ORLANDO CHARGÉ DE FORMER LE NOUVEAU MINISTÈRE

Rome, 30 octobre. — L'Agence Stefani annonce que M. Orlando a été reçu, ce matin, par le roi, qui le chargé de constituer le cabinet.

La Constitution du Ministère

Rome, 30 octobre. — Le nouveau cabinet est ainsi constitué.

Présidence et Intérieur : M. Orlando. Affaires étrangères : M. Sonnino.

Justice : M. Sacco. Travaux publics : M. Berti.

Agriculture : M. Berti. Guerre : général Arino.

Marine : général de Siano. Armées navales : général Dall'Olio.

Assistance militaire et pensions de guerre : M. Bissolati.

Instruction publique : M. Berenini. Travaux publics : M. Berti.

Agriculture : M. Berti. Industrie, Commerce et Travail : M. Giustolisi.

Postes et Télégraphes : M. Fera. Transports : M. Bianchi.

Les ministres ont prêté serment devant le roi à six heures du soir.

Le Cabinet Orlando-Sonnino EST CHALEUREUSEMENT ACQUÉLLE

Rome, 31 octobre. — Commentant la constitution du cabinet, les journaux s'accordent à faire l'éloge de M. Orlando, qui a dirigé la politique italienne pendant une période de crise.

FRONTS OCCIDENTAL, SUD-OUEST ET ROMAIN : Fusillades et opérations d'écoulement.

FRONT DU CAUCASE : Rien d'important à signaler.

MER BALTIQUE : Aucun changement.

En Allemagne

HERTLING AURAIT ACCEPTÉ SOUS RÉSERVE

Le Butin des Belges

Paris, 30 octobre. — En deux jours, les patrouilles belges ont fait dix-neuf cents prisonniers, pris 3 mitrailleuses et 3 mortars de tranchées.

La Guerre aérienne

Des Avions allemands sur l'Angleterre

COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Londres, 30 octobre. — Un Communiqué officiel dit :

Le raid aérien ennemi de la nuit dernière n'a fait aucune victime ni fait aucun dommage.

REDDITS VOTES

Londres, 31 octobre. — La Chambre des communes a adopté les crédits en discussion.

CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE DES ALLIÉS

Londres, 31 octobre. — Les décisions de la Conférence économique de Paris ont été publiées.

LES DÉPUTÉS INSTAURÉS EN CE QUI CONCERNE L'ATTITUDE DES ÉTATS-UNIS

Paris, 30 octobre. — M. Bonar Law a déclaré ne pouvoir rien ajouter.

LES DÉMOCRATES OPPOSES À UN CABINET DE CONCENTRATION

Madrid, 30 octobre. — Les anciens ministres de la présidence ont refusé de se joindre à la formation d'un cabinet de concentration.

LE MESSAGE DES CHAMBRES

Barcelone, 30 octobre. — Trois mille officiers ont été appelés à signer un message de soutien au gouvernement.

LE COMPLICITÉ DE L'INDE

Chicago, 30 octobre. — Les noms de Jacobson, Wehde, Boehm, les trois Allemands accusés d'avoir tenté de fomenter des émeutes.

LE MINISTRE ARGENTIN APPROUVE LA DÉCISION DU BRÉSIL

Buenos-Ayres, 30 octobre. — Le ministre brésilien a informé le gouvernement de la décision prise par le Brésil.

LES MESURES DE GUERRE DU BRÉSIL

Rio-de-Janeiro, 30 octobre. — Aucune mesure de mobilisation n'a été prise.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MARINE

Paris, 30 octobre. — Le vice-amiral Rouyer est nommé membre du conseil supérieur de la marine.

LES DÉCLARATIONS DE BIEN-ÊTRE INTÉRÊS PRIVÉS EN PAYS ENNEMIS

Paris, 30 octobre. — Le ministre des affaires étrangères nous communique la note suivante.

L'Affaire Lenoir-Desouches

Paris, 30 octobre. — Sur commissions rogatoires, le juge d'instruction M. Pachot, commissaire aux délégations judiciaires, s'est rendu aujourd'hui auprès de M. Ridel, directeur administratif à la Cour de Cassation.

Il y a un an

1er NOVEMBRE 1916

L'ASSASSINAT de Jura-Saint-Emilion

Le Réfugié Verbeke condamné aux Travaux forcés à perpétuité

LES DÉBATS

L'audience ouverte à deux heures et demie de l'après-midi.

Verbeke est également obligé de reconnaître qu'il a saisi la veuve Verbeke de la somme de 100 francs.

Verbeke a été condamné à perpétuité aux travaux forcés.

LES DÉBATS

Verbeke a été condamné à perpétuité aux travaux forcés.

Verbeke a été condamné à perpétuité aux travaux forcés.

Verbeke a été condamné à perpétuité aux travaux forcés.

Verbeke a été condamné à perpétuité aux travaux forcés.

Verbeke a été condamné à perpétuité aux travaux forcés.

Verbeke a été condamné à perpétuité aux travaux forcés.

Verbeke a été condamné à perpétuité aux travaux forcés.

Verbeke a été condamné à perpétuité aux travaux forcés.

Verbeke a été condamné à perpétuité aux travaux forcés.

Verbeke a été condamné à perpétuité aux travaux forcés.

Verbeke a été condamné à perpétuité aux travaux forcés.

Verbeke a été condamné à perpétuité aux travaux forcés.

Verbeke a été condamné à perpétuité aux travaux forcés.

Verbeke a été condamné à perpétuité aux travaux forcés.

Verbeke a été condamné à perpétuité aux travaux forcés.

Verbeke a été condamné à perpétuité aux travaux forcés.

Verbeke a été condamné à perpétuité aux travaux forcés.

Verbeke a été condamné à perpétuité aux travaux forcés.

Verbeke a été condamné à perpétuité aux travaux forcés.

Verbeke a été condamné à perpétuité aux travaux forcés.

Verbeke a été condamné à perpétuité aux travaux forcés.

Verbeke a été condamné à perpétuité aux travaux forcés.

VENDEZ vos BIJOUX et RECONNAISSANCES

International, n° 34 de la rue de Valenciennes.

Les bijoux de l'Union B. S. B. S. doivent être vendus par un heureux intermédiaire.

Les bijoux de l'Union B. S. B. S. doivent être vendus par un heureux intermédiaire.

Les bijoux de l'Union B. S. B. S. doivent être vendus par un heureux intermédiaire.

Les bijoux de l'Union B. S. B. S. doivent être vendus par un heureux intermédiaire.

Les bijoux de l'Union B. S. B. S. doivent être vendus par un heureux intermédiaire.

Les bijoux de l'Union B. S. B. S. doivent être vendus par un heureux intermédiaire.

Les bijoux de l'Union B. S. B. S. doivent être vendus par un heureux intermédiaire.

Les bijoux de l'Union B. S. B. S. doivent être vendus par un heureux intermédiaire.

Les bijoux de l'Union B. S. B. S. doivent être vendus par un heureux intermédiaire.

Les bijoux de l'Union B. S. B. S. doivent être vendus par un heureux intermédiaire.

Les bijoux de l'Union B. S. B. S. doivent être vendus par un heureux intermédiaire.

Les bijoux de l'Union B. S. B. S. doivent être vendus par un heureux intermédiaire.

Les bijoux de l'Union B. S. B. S. doivent être vendus par un heureux intermédiaire.

Les bijoux de l'Union B. S. B. S. doivent être vendus par un heureux intermédiaire.

Les bijoux de l'Union B. S. B. S. doivent être vendus par un heureux intermédiaire.

Les bijoux de l'Union B. S. B. S. doivent être vendus par un heureux intermédiaire.

Les bijoux de l'Union B. S. B. S. doivent être vendus par un heureux intermédiaire.

Les bijoux de l'Union B. S. B. S. doivent être vendus par un heureux intermédiaire.

Les bijoux de l'Union B. S. B. S. doivent être vendus par un heureux intermédiaire.

Les bijoux de l'Union B. S. B. S. doivent être vendus par un heureux intermédiaire.

Les bijoux de l'Union B. S. B. S. doivent être vendus par un heureux intermédiaire.

Les bijoux de l'Union B. S. B. S. doivent être vendus par un heureux intermédiaire.

Les bijoux de l'Union B. S. B. S. doivent être vendus par un heureux intermédiaire.

Les bijoux de l'Union B. S. B. S. doivent être vendus par un heureux intermédiaire.

Les bijoux de l'Union B. S. B. S. doivent être vendus par un heureux intermédiaire.

Les bijoux de l'Union B. S. B. S. doivent être vendus par un heureux intermédiaire.

Les bijoux de l'Union B. S. B. S. doivent être vendus par un heureux intermédiaire.

Les bijoux de l'Union B. S. B. S. doivent être vendus par un heureux intermédiaire.

Les bijoux de l'Union B. S. B. S. doivent être vendus par un heureux intermédiaire.

ÉTAT CIVIL

Mariages, décès, naissances.

CONVOI FUNÈBRE

Funérailles de M. LARROUQUET.

FOOTBALL ASSOCIATION

Les matches de football.

APOLLO-Théâtre

Les spectacles de l'Apollon.

THÉÂTRE DES BONIFÈRES

Les spectacles du Théâtre des Bonifères.

Les spectacles du Théâtre des Bonifères.